

A l'attention de
Madame Virginie LASSERRE
Directrice générale de la cohésion sociale
18 place des cinq Martyrs du Lycée Buffon
75014 Paris

A Paris, le 11 janvier 2021

Objet : Réforme de financement des SSIAD

Madame la Directrice générale de la cohésion sociale,

La réforme du financement des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), incluant l'activité soin des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), est fortement attendue par les professionnels du secteur.

Le système actuel de tarification n'est plus adapté au vieillissement de la population et à son besoin d'accompagnement de plus en plus important. L'enjeu d'une meilleure adéquation entre le profil des bénéficiaires, leur besoin en aides et soins techniques et la dotation de fonctionnement de ces services est majeur.

Le travail mené en ce sens engagé depuis de nombreuses années puisque les premiers travaux datent de 2008, n'ayant pas abouti, l'attente est forte du côté de nos adhérents. Et si nos fédérations ont participé aux réflexions relatives à la proposition d'un nouveau modèle, elles restent à ce jour dans l'expectative d'un certain nombre d'éléments essentiels pour encourager la plus grande implication des services dans cette réforme et répondre à leurs interrogations et inquiétudes légitimes.

Nous avons tout d'abord besoin d'éclairage sur les orientations politiques relatives aux SSIAD. La faible visibilité de ces structures ces derniers mois nous interroge. En effet, sur le champ gérontologique, les discours et recommandations nient parfois l'existence de ces professionnels de santé, où seuls semblent visibles les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Par ailleurs, lors d'une présentation des pistes de la loi Grand Age par la DGCS en 2020, la disparition des SSIAD a été évoquée. Ainsi nous nous interrogeons sur le cadrage de cette réforme du financement : s'inscrit-elle dans une optique de création de nouvelles places, d'une augmentation des dotations de fonctionnement, ou poursuit-elle une simple logique de convergence tarifaire à moyens constants ? A ce jour, nous ne disposons pas d'aucun élément.

Par ailleurs, en octobre et novembre 2020, il était question de la construction d'une nouvelle équation tarifaire et d'un recueil à blanc d'indicateurs par les SSIAD au 1^{er} semestre 2021 pour la tester. Ce calendrier s'est brutalement accéléré en décembre puisque la récolte des données a été avancée à fin janvier. Il sera difficilement applicable dans le contexte que vous connaissez, d'autant que ne connaissant pas l'impact de la nouvelle équation tarifaire, il semble inopportun de plaider pour que

tous les arbitrages soient réalisés sur le sujet avant la fin de l'été 2021, date de bouclage du PLFSS 2022.

Nonobstant le fait que nous avons plutôt plaidé pour un report de la première coupe du recueil à fin février et que nous n'avons pas été entendus, nous avons appris que finalement, le modèle d'équation tarifaire serait construit après analyse des variables récoltées. Ainsi, vous demandez à nos adhérents de s'engager dans une récolte chronophage de nombreux indicateurs sans aucune visibilité quant à leur usage.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler qu'en ce début d'année 2021, les personnels des SSIAD sont toujours exclus des mesures financières du Ségur de la Santé et que ce contexte est très défavorable pour inciter les services à faire preuve d'un engagement supplémentaire dans une période où leur exercice quotidien auprès des personnes accompagnées est particulièrement complexe.

Si nos fédérations et leurs adhérents sont pleinement impliqués dans le travail autour de la construction d'un nouveau modèle d'équation tarifaire, et que nous poussons en ce sens l'ensemble des SSIAD et SPASAD pour qu'ils y participent le plus largement possible, celle-ci ne pourra pas se faire à n'importe quel prix.

Nous vous rappelons la nécessité d'une concertation plus large que sur la seule question des modalités de financement pour permettre aux acteurs de terrain de se sentir reconnus, impliqués et associés à l'avenir de leurs structures.

Ainsi, nous aimerions vous rencontrer très prochainement afin d'échanger sur l'ensemble de ces éléments.

Dans cette attente veuillez agréer, Madame la Directrice, d'agréer de l'expression de notre haute considération.

Hugues Vidor



Directeur Général Adédom

Thierry d'Aboville



Secrétaire Général de
l'Union nationale ADMR

Antoine Perrin



Directeur Général de la FEHAP

Jérôme Voiturier



Directeur Général de l'Uniopss

Nicole Streignart



Directrice Générale de l'UNA